





## PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

9 mai 2017 Original : anglais

17<sup>ème</sup> Réunion de la Commission Méditerranéenne de Développement Durable

Athènes, Grèce, 4-6 juillet 2017

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'Agenda provisoire et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire

Pour des raisons environnementales et économiques, le présent document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

## Ordre du jour provisoire

Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion

Point 2 de l'ordre du jour Questions organisationnelles

a) Élection du Comité de pilotage

- b) Adoption de l'ordre du jour provisoire
- c) Organisation des travaux

Point 3 de l'ordre du jour Rapport du Secrétariat sur les travaux et progrès réalisés

pour la mise en œuvre des Recommandations de la 16ème

Réunion de la CMDD

Point 4 de l'ordre du jour Du global au régional : mettre en œuvre l'Agenda 2030 et ses

Objectifs de développement durable

a) Réflexion sur les développements globaux les plus récents

b) Considérations de durabilité dans le Programme de travail

2018-2019 du PAM

Point 5 de l'ordre du jour Mise en œuvre et suivi de la SMDD 2016-2025 - Bonnes

pratiques et défis rencontrés

a) Plan de mise en œuvre et de suivi de la SMDD 2016-2025

b) Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) des

stratégies nationales pour le développement durable

c) Tableau de bord du développement durable en Méditerranée

d) Initiatives phares

e) Bonnes pratiques, actions nationales et régionales

Point 6 de l'ordre du jour Contribution de la CMDD à la COP 20

Point 7 de l'ordre du jour Prochaine réunion de la CMDD et toute autre question

Point 8 de l'ordre du jour Conclusions et recommandations

Point 9 de l'ordre du jour Clôture de la réunion